

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC

Département des Côtes d'Armor

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2022 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 13

Date de convocation : 14 novembre 2022

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Sonia ALLAIN, Jean Claude RIOU, Adjoint. Sylvie MARIGAULT, Martine TRAPON, Quentin LE HERVE, Julien BENOIST, Sylvie LE GALL-BRIAND, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Morgane BROUDER, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Serge OLLIVAUX, qui donne pouvoir à Catherine BOISLIVEAU. Erwan GUIZOUARN, qui donne pouvoir à Quentin LE HERVE.

Secrétaire de séance : Catherine BOISLIVEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour inscription à l'ordre du jour, les points suivants :

- *Proposition d'avenant présenté par la société AM ELEC, attributaire du lot n° 12 (courants forts – courants faibles) pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente, pour les travaux suivants : pose de 4 prises de courant extérieures, pour un montant de 1 900.30 euros TTC*
- *Signalisation (marquage au sol) près de l'école Diwan : présentation des propositions financières pour réalisation des travaux (pages)*
 - o *Lannion Trégor Communauté* *1 356.97 euros TTC*
 - o *BSM* *1 682.81 euros TTC*

L'assemblée valide la requête de Monsieur le Maire

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022 est validé par l'assemblée

1 - Projet piscine : étude des propositions suite à consultation pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir procédé au lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction d'une piscine nordique. Les sociétés suivantes ont été consultées :

- Mission H2O
- Laboratoire d'architecture de Bretagne
- Piscine Management
- SAFI 29

Le laboratoire d'architecture de Bretagne et SAFI 29 n'ont pas souhaité donner suite à la consultation. Pas de réponse de Piscine Management. Seule la société Mission H²O a présenté une offre, qui s'élève à 80 000 euros HT. Cette offre propose notamment des prestations déjà réalisées (étude préalable) et des missions propres au maître d'œuvre. Mission H²O a donc présenté une nouvelle offre pour un montant de 28 000 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **VALIDE** l'offre proposée par Mission H²O pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de construction d'un bassin nordique, pour un montant de 28 000 euros HT
- **PRECISE** que les sommes sont prévues à la section Investissement du budget de la commune, opération 209
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2 - Renouvellement du contrat d'assurances de la commune (bâtiments, véhicules, RC....)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à expiration le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée auprès de la SMACL, CCM et GROUPAMA. Seule la SMACL a répondu à la consultation.

Il précise que les propositions relatives aux prestations statutaires seront étudiées ultérieurement, considérant que la commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion (délibération du conseil municipal du 20 octobre 2022)

	Cotisation 2022	proposition 2023	
		Avec franchise	Sans franchise
Responsabilité civile	1 825,25	2 359,61	2 359,61
Dommmages aux biens (1)	6 002,27	5 671,63	6 717,13
Protection juridique	455,56	593,23	593,23
Protection fonctionnelle	108,30	97,47	97,47
Auto collaborateur	525,82	415,82	415,82
Véhicules à moteur (2)	1 918,43	1 767,79	1 944,09
	10 835,63	10 905,55	12 127,35

(1) Franchise 300 euros Sauf sur bris de glace : 500 euros

(2) Franchise 300 euros

Les contrats en cours sont sans franchise, sauf sur dommages aux biens qui comprend une franchise de 500 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de la SMACL
- **OPTE** pour la proposition avec franchise pour une cotisation annuelle de 10 905.55 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront prévues à la section Investissement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3 - Cession commune / LE LAY Rémi au lieudit « Kervenard »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LE LAY Rémi prétend, sans en apporter la preuve, être propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1554, propriété de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. Monsieur le Maire propose de réunir la commission en charge de la voirie, afin d'étudier cette affaire et fixe la réunion au Samedi 3 décembre à 10 heures. Convocation sera adressée aux membres ainsi qu'à Monsieur LE LAY Rémi

4 - Travaux de raccordement du centre sportif au groupe scolaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, un devis pour travaux supplémentaires (raccordement électrique du centre sportif au bâtiment du groupe scolaire et installation d'équipements pour raccordement de l'immeuble à la chaufferie du groupe scolaire) sur le lot n° 9 – électricité, attribué à l'entreprise Patrice DAFNIET. Les propositions s'élèvent à

- Devis 2747 296.83 euros TTC
- Devis 2748 2 030.64 euros TTC

L'assemblée est invitée à valider les avenants proposés pour un montant total de 2 327.47 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les devis tels que présentés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

5 - Modifications budgétaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun dépassement de crédit n'est à constater à ce jour ni en section fonctionnement ni en section investissement. Aucune décision modificative n'est à voter actuellement.

6 - Choix d'une appellation pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir quant à l'appellation de la salle polyvalente. Il propose de l'intituler « Salle Madeleine BELLO ». L'assemblée souhaite que sa fille Claire, soit consultée à ce sujet. La biographie de Madeleine BELLO sera transmise par mail aux élus.

Martine TRAPON propose, à la demande de Marie-Paule GARANDEL, que l'appellation « Foyer Rural » soit réécrite sur la façade de la salle polyvalente

L'assemblée décide d'ajourner sa décision, dans l'attente notamment de l'accord de la fille de Mme BELLO

Départ de Sylvie LE GALL-BRIAND

7 – Réhabilitation de la salle polyvalente : proposition d'avenant lot n° 12 (courants forts – courants faibles)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider un avenant présenté par la société AM ELEC, attributaire du lot n° 12 (courants forts – courants faibles) pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente, pour les travaux suivants : pose de 4 prises de courant extérieures, pour un montant de 1 900.30 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

8 – Marquage abords Skol Diwan

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour Signalisation (marquage au sol) près de l'école Diwan présentation des propositions financières pour réalisation des travaux (pages

- o Lannion Trégor Communauté 1 356.97 euros TTC (page 11)
- o BSM 1 682.81 euros TTC (page 12)

Sylvie MARIGAULT : le panneau 30 ne suffit-il pas à faire ralentir les usagers ?

Cathy évoque la possibilité de déplacer le panneau 30 ou installer un panneau Ecole

L'assemblée décide à l'unanimité, d'ajourner sa décision

9 - Affaires diverses

Sylvie MARIGAULT

- évoque l'ouverture de la boulangerie. Monsieur Le Maire l'informe que l'ouverture est prévue début 2023.
- Signale que les clefs restent à l'intérieur de la porte d'entrée au groupe scolaire, façade Nord

Morgane BROUDER

- évoque le dernier conseil d'école, notamment l'ouverture automatique du portail de l'entrée du groupe scolaire. L'entreprise DAFNIET doit être relancée.

- Signale que de plus en plus d'enfants fréquentent la garderie et que les locaux ne sont pas, ou peu, chauffés

Monsieur le Maire évoque la toiture du groupe scolaire. Éric BOISLIVEAU doit intervenir rapidement

Quentin LE HERVE fixe au 30 novembre 2022 la date de la prochaine commission « communication », sous réserve d'avoir reçu le BAT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 heures 30